

MARCHE N°

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Marchés à procédure adaptée

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE SAINT LUPERCE
Mairie – 5, rue de la Mairie – 28190 SAINT LUPERCE

OBJET : **Construction de 2 pavillons**
Lotissement « Les Moulins » - Rue Marie-Thérèse BONNAIN – Rue Robert MESANGE
28190 SAINT LUPERCE

LOT N°

MONTANT

..... **€ TTC**

IMPUTATION

Chapitre :

S/Chapitre :

Article :

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE

*Marché public à procédure adaptée, conformément à l'article 27 de l'ordonnance n°2015-899
du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret 2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics*

Maître d'œuvre :

Mr PEPIN Richard – Economiste de la Construction à COURVILLE-SUR-EURE

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 20
mars 2016 :**

Madame le Maire

Ordonnateur :

Madame le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le Receveur Municipal de COURVILLE-SUR-EURE (28190)

PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 13 lots. Les lots relancés suite à l'appel d'offres infructueux sont :

Numéro du lot	Désignation du lot
04	Menuiseries extérieures
05	Menuiseries intérieures
06	Doublages – Cloisons – Plafonds
10	Peintures
11	Ravalements
12	Cuisine

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N°

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT (1)

Je soussigné : (2)

agissant au nom et pour le compte de la société (3)

au capital de

ayant son siège social à (4)

faisant élection de domicile..... (4)

Immatriculé à l'INSEE :

. Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

. Code d'activité économique principal (APE) :

. numéro d'inscription :

- au registre du commerce et des sociétés d

..... (5)

- au répertoire des métiers d

.....

• Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivante :

- Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- CCAG – Travaux ;
- CCTP

et conformément à leurs clauses,

m'engage/nous engageons (6) sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne /me/nous/ (6) lie toutefois que si son acceptation /m'/nous/ (6) est notifiée dans un délai de

- QUATRE VINGT DIX (90) jours à compter de la date limite de la date du présent acte d'engagement.

(1) Voir l'annexe au cadre d'engagement jointe

(2) Nom et Prénoms

(3) Intitulé complet et forme juridique de la société

(4) Adresse complète et numéro de téléphone

(5) Rayer la mention inutile

(6) "Nous" est à retenir dans le cas d'un groupement d'entreprises solidaires.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1. L'offre du candidat est formulée en Euros.

2.2. Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

2.3. Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Montant hors T.V.A	€
T.V.A. au taux de 20 % soit	€
Montant T.V.A. incluse	€

(en lettres).....
.....

Option 1

Montant hors T.V.A	€
T.V.A. au taux de 20 % soit	€
Montant T.V.A. incluse	€

(en lettres).....
.....

Option 2

Montant hors T.V.A	€
T.V.A. au taux de 20 % soit	€
Montant T.V.A. incluse	€

(en lettres).....
.....

Option 3

Montant hors T.V.A	€
T.V.A. au taux de 20 % soit	€
Montant T.V.A. incluse	€

(en lettres).....
.....

Option 4

Montant hors T.V.A	€
T.V.A. au taux de 20 % soit	€
Montant T.V.A. incluse	€

(en lettres).....
.....

2.4 a) Les annexes n° au présent acte d'engagement (7) indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total, TVA incluse, des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors T.V.A	€
T.V.A. au taux de 20 % soit	€
Montant T.V.A. incluse	€

b) Le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché est deEuros (TVA incluse).

Ce montant correspond au montant maximal de la sous-traitance que le ou les sous-traitants concernés pourront présenter en nantissement ou céder.

c) Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est de Euros.(.....Euros).

ARTICLE 3 – DELAIS

La période de préparation est comprise dans le délai d'exécution.

Le délai d'exécution des travaux est de 10 mois à compter de la date de notification du marché.

Le délai d'exécution des travaux propre au lot pour lequel je m'engage, sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du C.C.A.P. Le démarrage des travaux sera prescrit par ordre de service du maître d'oeuvre.

(7) Voir le modèle "d'annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance" joint.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

4.1 Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de

- sous le numéro.....

- code banque code guichet.....RIB.....(8)

Les sommes dues en l'exécution du marché seront réglées par Monsieur le Trésorier de la Perception de COURVILLE-SUR-EURE (28190) dans un délai maximum de QUARANTE (45) jours, à compter de la réception du projet de décompte par le Maître d'oeuvre ou le Maître d'ouvrage.

4.2 "Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux."

4.3 "Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement."

4.4 J'affirme/nous affirmons (9) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie, à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique/le groupement solidaire (9) pour laquelle/lequel (9) j'interviens/nous intervenons (9) ne tombe/nt (9) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 39 de la loi n° 54.404 du 10 Avril 1954 portant réforme fiscale l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

(8) Indiquer l'intitulé en toutes lettres de l'établissement où le compte est ouvert et l'adresse de cet établissement.
(9) Rayer la mention inutile.

ARTICLE 5 – AVANCE FORFAITAIRE

Une « avance forfaitaire » est accordée au titulaire du marché si le montant du marché est supérieur à 50.000 Euros HT. Le titulaire peut néanmoins accepter ou refuser le versement de cette avance.

J'accepte de percevoir l'avance forfaitaire (10)
Je refuse de percevoir l'avance forfaitaire (10)

Fait en un seul original

à

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

le 2019

Cachet et signature de l'entrepreneur : (11)

(10) *Rayer la mention inutile.*

(11) *Dans le cas de groupement solidaire signature des différents membres du groupement.*

VISA

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A SAINT LUPERCE, le.....

Le Maire

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le

L'entrepreneur,
(cachet et signature)

Construction de 2 pavillons à SAINT LUPERCE (28190)

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

ANNEXE N°

1 - MARCHE

- numéro du lot :
- désignation du lot :
- titulaire :

2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- nature :
- montant hors TVA : euros (.....€)
- TVA au taux de%, soit : euros (.....€)
- montant TVA incluse : euros (.....€)

3 - SOUS-TRAITANTS

- nom, raison ou dénomination social :
- entreprise individuelle ou forme juridique et capital de la société :
- n° d'identité d'établissement (SIRET) :
- n° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers)
- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) :

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- mois (ou date) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :

5 – AVANCE FORFAITAIRE

Une « avance forfaitaire » est accordée au titulaire du marché si le montant du marché est supérieur à 50.000 Euros HT. Le titulaire peut néanmoins accepter ou refuser le versement de cette avance.

J'accepte de percevoir l'avance forfaitaire (12)

Je refuse de percevoir l'avance forfaitaire (12)

6 - PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L' ARTICLE 130 DU DECRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016

- Madame le Maire

7 - COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

- Madame le Receveur Municipal de COURVILLE-SUR-EURE (28190)

L'entrepreneur titulaire,
(cachet et signature)

La personne responsable du marché,
Le Maire,

Le sous-traitant,
(cachet et signature)